

Personne chargée du dossier :  
Christine CLAUDEL-LECHEVALLIER  
Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion  
Professionnelle  
Tél : 03 54 50 41 26  
DFOIP/PEJ/CCL/12-81

Nancy, le vendredi 29 juin 2012

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les membres  
du Conseil de la Formation

Objet : Réunion du Conseil de la Formation

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil de la Formation qui se tiendra le :

**Lundi 9 juillet 2012 de 09h00 à 12h30**

Salle Gallé – 2<sup>ème</sup> étage

Site de Brabois – 2 avenue de la Forêt de Haye – Vandoeuvre-les-Nancy

**Ordre du jour :**

- 1. Informations du Président et du Vice-Président**
- 2. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Formation du 22 juin 2012**
- 3. Calendrier universitaire (complément)**
- 4. Modalités de contrôles des connaissances**
- 5. Formation**
  - 5.1. Modalités de création et d'utilisation des listes d'information des étudiants
  - 5.2. Demande d'ouverture de formation
    - 5.2.1. Master STAPS parcours Sport, Performance et Adaptation à l'Exercice (SPAÉ)
    - 5.2.2. Préparation à l'agrégation Sciences Industrielles de l'Ingénieur (S2I)
    - 5.2.3. Master LEA spécialité Anglais-Polonais
  - 5.3. Demandes de modifications de maquette pédagogiques (diplômes nationaux)
  - 5.4. Créations et modifications de diplômes d'université
    - 5.4.1. Création du D.U. de Pathologie Chirurgicale Pédiatrique
    - 5.4.2. Création des D.I.U. :
      - Reconstruction mammaire et de chirurgie oncoplastique et recours en sénologie carcinologique
      - Bases de neuro-oncologie pour la pratique infirmière en milieu spécialisé
      - Santé et précarité
    - 5.4.3. Demandes de modifications de D.U. et D.I.U. de la Faculté de Médecine
  - 5.5. Renouvellement des habilitations des capacités de médecine
  - 5.6. Demande modification des modalités de validation du DES de Médecine Générale
- 6. Conventions**
- 7. Questions diverse**

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint pour cette réunion, je vous invite à participer à une nouvelle réunion du Conseil de la Formation à **9h30** avec un ordre du jour identique.

*Quorum et procuration* (art.8.2 du règlement intérieur de l'Université de Lorraine) :

Pour être ouverte, la séance nécessite la présence effective de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas comptabilisées dans les présences effectives).

En cas d'indisponibilité, je vous demande de faire parvenir à la Présidence de l'Université – Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle – une procuration nominative. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

Je me permets de vous rappeler que les usagers élus membres du conseil qui ne peuvent assister au conseil doivent d'abord faire appel à leur suppléant avant de donner procuration à tout autre membre du conseil.

La présente convocation vaut ordre de mission.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



Pierre MUTZENHARDT

P.J. : Procuration